



handicap
innovation
territoire
Lorient Agglomération

Soutien aux actions innovantes pour améliorer le parcours de vie des personnes en situation de handicap

Candidatez avant le dimanche 15 septembre 2024



© Lorient Agglomération - Hervé Cohonner

www.hit-orient.bzh





APPEL À PROJETS

SOUTIEN AUX ACTIONS INNOVANTES POUR AMELIORER LE PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre du projet Handicap Innovation Territoire (HIT)

Cet appel à projets est ouvert du jeudi 20 juin 2024 au dimanche 15 septembre 2024.

Les projets peuvent être soumis à Lorient Agglomération pendant toute cette période, par mail ou par courrier.

Les règles de cet appel à projets sont énoncées ci-après.

Pour toute information complémentaire, il vous est possible de contacter la Direction du Développement Économique Local, Emploi et Innovation de Lorient Agglomération :

- Céline Laflute : Mail : clafute@agglo-orient.fr / Tel : 02.90.74.73.87
- Anaïs Le Gac : Mail : alegac@agglo-orient.fr / Tel : 02.90.74.73.90

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

A propos du projet HIT

Lorient Agglomération est chef de file du projet « Handicap Innovation Territoire » (HIT), lauréat de l'appel à projets « Territoires d'Innovation / France 2030 » de l'Etat, opéré par la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations.

Inédit en France, le projet HIT vise à structurer sur une période de 8 ans (2020-2027) un territoire inclusif de référence pour tout citoyen en situation de handicap et à fédérer un écosystème économique autour du handicap. Le projet HIT a pour ambition de faire du handicap un levier d'innovation sociale et technologique au service des citoyens, tout en favorisant l'attractivité économique du territoire. A ce titre, il est particulièrement stratégique pour le Pays de Lorient qui poursuit une stratégie d'appui à l'innovation, de diversification de son économie et de renforcement de la qualité de vie pour ses habitants.

Le projet vise à développer des innovations techniques, sociales et organisationnelles pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et fluidifier leur parcours de vie (en établissement de soins, au domicile, dans l'emploi et la formation et plus largement dans la cité, par notamment l'accès aux loisirs, au sport et à la culture).

Les objectifs opérationnels du projet HIT sont les suivants :

- Développer une filière économique autour du handicap sur le territoire et à l'échelle nationale ;
- Structurer un centre unique d'innovations, d'expertises et de moyens au niveau national : le CoWork'HIT ;
- Fédérer et décloisonner l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Expérimenter des solutions dans les espaces de vie réels des personnes en situation de handicap ;
- Mesurer l'impact socio-médico-économique, modéliser et diffuser.

Ce projet collaboratif associe deux partenaires co-fondateurs – le Centre mutualiste de rééducation fonctionnelle de Kerpape et Biotech Santé Bretagne – et réunit un consortium de 37 acteurs¹, avec un réseau de plus de 120 acteurs (collectivités et institutions, entreprises, établissements de soins et structures médico-sociales, acteurs de la recherche et la formation, associations d'usagers, centres d'innovation technologiques, etc.)

Le projet HIT se déploie sur un territoire d'expérimentation principal, Lorient agglomération, avec deux alliances territoriales (Rennes Métropole et Brest Métropole) et un partenaire international, le Québec qui fait figure de référence en matière de ville inclusive (Université Laval).

Pour atteindre ces objectifs, le projet HIT se compose de 58 opérations concrètes avec un budget global de 14,3 millions d'euros, dont 6,6 millions d'euros d'aide de l'Etat² et 1,4 million d'euros d'aide de la Région Bretagne. Pour découvrir toutes les actions du projet HIT, consultez le site Internet du projet : <https://hit-lorient.bzh>.

¹ Un accord de consortium, délibéré en Conseil communautaire en date du 15 septembre 2020, et signé en date du 30 septembre 2020, précise les modalités de gouvernance du projet entre le chef de file Lorient Agglomération et les 37 partenaires du projet (dont 31 bénéficiaires de subventions de la Caisse des Dépôts).

² Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, une convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations, signée en date du 12 mai 2020, accorde à Lorient Agglomération une subvention de 6 615 953 € au maximum pour financer les différentes actions du projet HIT.

A propos du présent appel à projet

Aujourd'hui à mi-parcours, le projet HIT dispose d'une enveloppe financière de 375 000 euros d'aide de l'Etat non fléchée sur des opérations existantes. Avec l'accord des membres du consortium du projet HIT et de ses financeurs, Lorient agglomération lance le présent appel à projets afin de pouvoir soutenir de nouvelles opérations innovantes pour améliorer le parcours de vie des personnes en situation de handicap dans le cadre du projet HIT et répondre aux problématiques du territoire et aux besoins exprimés par les personnes en situation de handicap.

Un Observatoire du handicap sur le territoire de Lorient agglomération a été mis en place avec l'appui d'Audélor. L'ensemble des publications incluant les résultats des dernières enquêtes en avril 2024 sont consultables sur le site du projet HIT en cliquant sur [ce lien](#).

Cet appel à projets est composé de deux volets :

-**Volet 1** : ce premier volet s'adresse à tout type de structure publique ou privée, et vise à soutenir des projets innovants, en lien avec le territoire de Lorient Agglomération, pour améliorer le parcours de vie des personnes en situation de handicap. Ce volet est doté de 250 000 euros au total.

-**Volet 2** : ce second volet s'adresse aux start-up de la filière économique du handicap et vise à soutenir des projets innovants, en lien avec le territoire de Lorient Agglomération, pour améliorer le parcours de vie des personnes en situation de handicap. Ce volet s'appuie sur le vivier des entreprises du Concours « Start-up et Handicaps »³ co-organisé par le CoWork'HIT et ses partenaires. Ce volet est doté de 125 000 euros au total.

Le CoWork'HIT pourra apporter une aide au montage du projet en amont de la réponse au présent appel à projets. Pour toute information complémentaire, il vous est possible de contacter le CoWork'HIT : Aurélien Estienne par mail aurelien.estienne@coworkhit.com ou par téléphone : 06 81 96 50 50.

³ Les inscriptions au Concours « Start-up et Handicaps » sont closes au 15 juin 2024. Retrouvez toutes les informations sur ce Concours sur le site du CoWork'HIT : <https://coworkhit.com/nos-actions/concours-start-up-handicaps>

2. NATURE DE L'AIDE FINANCIERE ET MODALITES DE VERSEMENT

- Assiette des dépenses éligibles : les dépenses d'investissement et de fonctionnement⁴ directement liées au projet et réalisées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027 conformément au règlement général financier du programme « Territoires d'innovation » joint en annexe 1 ;
- Taux d'aide : 50% au maximum des dépenses éligibles (le cofinancement ou l'autofinancement devra être confirmé à la date du dépôt du projet) ;
- Plancher de l'aide : 60 000 euros pour le volet 1 et 30 000 euros pour le volet 2.
- Plafond de l'aide : 125 000 euros pour le volet 1 et 65 000 euros pour le volet 2.
- Modalités de versement de l'aide : un acompte de 30% sera versé au démarrage du projet (dès signature de la convention de reversement de l'aide) ; un versement intermédiaire de 50% sera versé à mi-parcours en fonction des dépenses réalisées ; le solde de 20% sera versé à l'issue du projet (après réception et validation de l'ensemble des pièces justificatives).

3. PROJETS ELIGIBLES

Sont éligibles les projets respectant les critères suivants :

- Répondre aux ambitions du projet HIT : innover en faveur des personnes en situation de handicap, impliquer les personnes en situation de handicap dans la conception, contribuer à faire de Lorient Agglomération un territoire inclusif de référence ;
- Répondre aux objectifs stratégiques du projet HIT : contribuer à développer une filière économique du handicap, fédérer et décloisonner les acteurs, expérimenter dans les espaces de vie réels des personnes, mesurer l'impact, modéliser et diffuser les innovations ;
- Avoir un impact sur le territoire de Lorient Agglomération : développer, expérimenter et/ou déployer son projet sur le territoire, et/ou collaborer avec un ou plusieurs partenaires de l'écosystème du projet HIT ;
- Avoir une action sur un ou plusieurs domaines du parcours de vie des personnes en situation de handicap (santé, logement, transport, emploi, formation, loisirs, sport, culture, vie citoyenne, accès au droit, etc.) ;
- Prendre en compte un ou plusieurs types de handicap (et préciser lesquels) ;
- Mettre en œuvre le projet entre janvier 2025 et décembre 2027 (avec clôture en décembre 2027 au plus tard) ;
- Garantir un cofinancement à hauteur de 50% minimum des dépenses éligibles de l'opération (autofinancement par la structure porteuse du projet et/ou autres cofinancements que l'aide de l'Etat) ;
- Respecter le régime des aides d'Etat pour les opérations à caractère économique.

⁴ Pour les structures publiques souhaitant intégrer des frais de personnels, seuls les coûts relatifs à des postes créés spécifiquement pour le projet seront éligibles.

4. PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- La Direction du Développement Économique Local, Emploi et Innovation de Lorient agglomération examine la recevabilité des projets ;
- Les projets sont analysés et instruits par cette même Direction de Lorient agglomération, avec l'appui de la Cellule des Fondateurs du projet HIT ;
- Les projets sont présentés à un Comité de sélection composé des membres du Comité stratégique du projet HIT et d'un expert en situation de handicap : les candidats présélectionnés seront auditionnés par le Comité de sélection fin novembre 2024 à Lorient ;
- Les projets retenus par le Comité de sélection sont soumis au Comité de suivi des financeurs du projet HIT et en Assemblée Générale Extraordinaire du projet HIT courant décembre puis en Conseil communautaire de Lorient agglomération courant janvier ;
- La signature de la convention de reversement de l'aide sera opérée dès sa notification fin janvier 2025.

Les projets seront évalués par le comité de sélection et le taux de subvention ajusté au regard des critères suivants (non hiérarchisés) :

- La qualité de la réponse aux critères d'éligibilité (cf partie 3. Projets éligibles) ;
- La faisabilité et la maturité du projet présenté d'un point de vue technique, calendaire et financier ;
- La solidité de la structure porteuse ;
- La qualité de l'équipe et des partenariats ;
- La diversité des handicaps visés (handicaps visuel, auditif, moteur, troubles psychiques, déficiences intellectuelles, troubles du spectre autistique, etc.) ;
- La réponse aux besoins exprimés sur le territoire en lien avec l'Observatoire du handicap (cf partie 1. Contexte et objectifs de l'appel à projets) ;
- Pour les projets du volet 1 : la capacité de rayonnement et/ou de dissémination à l'échelle nationale voire internationale.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures à cet appel à projets doivent parvenir à Lorient Agglomération **au plus tard le dimanche 15 septembre 2024** :

- Soit par mail aux adresses suivantes : clafute@agglo-orient.fr et alegac@agglo-orient.fr ;
- Soit par courrier à l'adresse suivante : Lorient Agglomération – Direction du Développement Économique Local, Emploi et Innovation, Esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 LORIENT Cedex.

Le dossier comprendra :

- Une lettre du porteur de projet sollicitant l'aide financière de l'Etat sur le volet 1 ou le volet 2 dans le cadre du projet HIT piloté par Lorient Agglomération ;

- Une note de présentation de la structure candidate et du projet, permettant d'évaluer la capacité de la structure à mettre en œuvre le projet et sa réponse aux critères indiqués précédemment ;
- Un calendrier de mise en œuvre ;
- Une fiche opération synthétique d'une page résumant les éléments principaux du projet conformément au modèle joint en annexe 2 ;
- Un plan de financement faisant apparaître les cofinancements acquis ou prévisionnels conformément au modèle joint en annexe 3 ;
- Les comptes des 2 derniers exercices de la structure candidate.

6. LISTE DES ANNEXES

Les trois annexes suivantes sont jointes au présent appel à projets :

- Annexe 1 : Règlement général financier du programme « Territoires d'innovation ».
- Annexe 2 : Modèle de fiche opération synthétique.
- Annexe 3 : Modèle de plan de financement de l'opération.